



17 Bis Village de Cosqueville

50330 VICQ-SUR-MER

Tél : 02.33.54.31.96

Fax : 02.33.54.77.95

Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

Vicq sur Mer, le 22 Mai 2017

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT
REGLEMENTATION D'ACCES DES CHIENS SUR
LES PLAGES DE LA COMMUNE DE VICQ SUR
MER**

A2017-007

Le Maire de Vicq sur Mer,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et l'accès des chiens sur les plages de la commune de Vicq sur Mer ;

ARRETE

Article 1

Du 1^{er} mai au 15 septembre : les chiens sont tolérés sur les plages et ses dunes à la condition expresse qu'ils soient tenus en laisse.

Du 16 septembre au 30 avril : les chiens sont tolérés sur les plages et ses dunes, tenus en laisse ou tout au moins accompagnés.

Article 2

La brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-Eglise est chargée de l'application du présent arrêté.

Le Maire

Richard LETERRIER